

## SIR JOSEPH FLAVELLE VA ETRE FORCE DE DEMISSIONNER A LA COMMISSION DES MUNITIONS

**C'EST L'ANGLETERRE QUI EXIGERAIT SON REMPLACEMENT A LA SUITE DES REVELATIONS QUI VIENNENT D'ETRE FAITES A L'ENQUETE POURSUIVIE A TORONTO SUR LES AFFAIRES DE LA COMPAGNIE WILLIAM DAVIES**

La mise en vigueur de la conscription fait peur au gouvernement, qui constate maintenant tout l'énormité de son iniquité

(Du Correspondant du "CANADA").

Ottawa, 23. — Une grosse sensation aujourd'hui a éclaté comme une bombe dans les milieux du gouvernement. C'est la nouvelle que Sir Joseph Flavelle à la demande des autorités anglaises se verra forcé de démissionner comme président de la commission impériale des munitions.

Les révélations faites au cours de l'enquête à Toronto sur les profits excessifs de la Cie William Davies, profits dont l'Angleterre a payé une grande partie, ont eu leur répercussion jusqu'à Londres, et indigné de l'exploitation du trésor anglais par la clique Flavelle, le gouvernement de Londres aurait protesté auprès du gouvernement canadien et l'aurait prévenu que cet homme n'était plus digne de confiance.

L'opinion anglaise est aussi révoltée des agissements de Sir Flavelle et à son tour elle réclamerait un châtiment. Puisque ceux qui en Angleterre exploitent le peuple sont châtiés il faut que ceux qui au Canada exercent le même odieux trafic, soient punis.

Le "Globe" de Toronto, pourtant coalitionniste et conscriptionniste s'insurge contre les cyniques prétentions de M. Flavelle. Il trouve indigne de voir des profiteurs accumuler des profits au détriment de la mère-patrie, qui a déjà tant à payer et dont les frais de guerre sont si énormes et dans un article éditorial lundi, il dénonçait les agissements de Flavelle.

On peut donc s'attendre d'ici à quelques jours de voir Sir Joseph Flavelle, prétextant des "raisons de santé ou de fatigue", abandonner la présidence de la commission impériale des munitions.

La rumeur lancée à Montréal hier, par le "Herald" et dont les échos sont venus jusqu'ici aujourd'hui n'est pas tout-à-fait sans fondement. Il est vrai qu'il a été question d'abandonner la mise en vigueur de la conscription et des ministériels de passage ici ne cachent pas leur sentiment à ce sujet.

Plusieurs ont déclaré qu'à moins que le gouvernement abandonne cette mesure, il ne peut espérer sa réélection, et ce n'est pas seulement de Québec que les ministériels apportent ces nouvelles pessimistes, mais même des provinces anglaises, et les rapports publiés par les journaux sur les demandes d'exemption sont assez révélateurs.

De tous les points du pays arrivent au premier ministre les rumeurs et les renseignements les plus sensationnels et M. Borden se rend compte maintenant qu'il a commis une iniquité sans nom, dont le peuple veut le châtiment. Des députés qui ont l'oreille du premier ministre ne se gênent pas pour déclarer que le gouvernement envisage la lutte avec une très grande appréhension. L'indignation populaire est très grande partout et l'opinion publique, d'abord surprise par la formation du cabinet de coalition, s'est ressaisie et voit bien que "plus ça change plus c'est pareil".

Le sentiment anti-ministériel peut paraître plus manifeste dans Québec que dans les provinces anglaises, mais il n'est pas plus intense, et c'est ce qui inquiète fort le gouvernement. Il est bien évident que le peuple a pu voir le fond des turpitudes que les coulistiers commandés par Sifton ont fait commettre au gouvernement.

Pas plus dans Ontario ou dans l'ouest ou dans les provinces maritimes que dans Québec on ne veut pas de la conscription et c'est ce qui pourrait bien décider le gouvernement à atténuer la rigueur de cette loi, sinon à l'abandonner.

Un ministériel m'a même affirmé que c'est la manifestation de ce sentiment hostile qui empêche le gouvernement à faire émettre les brefs d'élection. Ce ministériel que je ne voudrais pas trahir en divulguant le nom est en instance ici pour obtenir d'être nommé énumérateur et c'est avec toutes les peines du monde qu'il peut réussir à rencontrer les grosses influences qu'il compte faire valoir, tant on semble affolé dans Landerneau.

Ces jours-ci, on pourrait peut-être être étonné par quelque grosse surprise.

## SIR WILFRID LAURIER SERA SUREMENT A MONTREAL A MIDI

(Dépêche au "Canada")

Ottawa, 23.—Retenu ici, hier et aujourd'hui, le chef du parti libéral a dû ajourner à demain son voyage à Montréal.

Sir Wilfrid Laurier partira demain matin et sera à Montréal vers midi pour conférer avec ses lieutenants. Sir Lomer Gouin et les autres chefs libéraux le rencontreront.

Dans quelques jours, Sir Wilfrid Laurier publiera son manifeste, qui est attendu avec une légitime impatience par le peuple canadien, qui se presse de plus en plus autour de son étendard.

## L'AMIRANTE ANGLAISE SUBIT LA PERTE DE DEUX NAVIRES

(Câble de la Presse Associée)

Londres, 23 — Il a été annoncé officiellement que le croiseur anglais "Orama" après avoir été torpillé a coulé. A la suite d'une collision un torpilleur anglais a été coulé.

Deux officiers et 21 hommes du torpilleur ont été sauvés. Aucune perte de vie sur l'"Orama".

L'"Orama", 13,927 tonnes, mesurait 551 pieds de long. Il a été construit à Glasgow en 1911. Avant d'être employé par l'Amirauté anglaise, il naviguait pour l'Orient Steam Navigation Company de Glasgow. Il fit partie de l'escadre anglaise, qui, en mars 1915, le long de la côte de l'île Juan Fernandez, coula le croiseur allemand "Dresden", échappé en même temps que d'autres navires de l'escadre du Pacifique, qui ont été détruits par les Anglais dans la bataille le long des côtes des îles Falkland.

Le texte suit :

"Un des navires de Sa Majesté a été coulé, à la suite d'une collision. Deux officiers et vingt et un hommes ont été sauvés."

"Le croiseur "Orama" de Sa Majesté, commandé par M. W. Moorsom, après avoir été torpillé a coulé. Il n'y a aucune perte de vie."

## L'HON. M. CRERAR BLACKBOULE DANS LE COMTE DE BRANDON

(Dépêche Spéciale)

Brandon, Man., 23 — Une convention des unionistes a eu lieu aujourd'hui pour choisir un candidat pour les prochaines élections fédérales.

Sept candidats étaient sur les rangs ; après élimination de ceux qui avaient le moins de partisans, la lutte s'est finalement faite entre Sir Augustus Nanton et l'hon. M. Crerar, le nouveau ministre de l'Agriculture.

Et Sir Augustus Nanton a été choisi par 88 voix contre 80 données à l'hon. M. Crerar.

Le ministre de l'Agriculture de M. Borden, blackboulé dans Brandon, devra se chercher un autre comté.

Brandon a été représenté autrefois par le fameux orangiste Dalton McCarthy, puis par Sir Clifford Sifton, et après la retraite de ce dernier, est retourné aux conservateurs.

## NOUVEAU PONT ENTRE OTTAWA ET HULL

LA CONSTRUCTION COMMENCERA AU PRINTEMPS DE 1918.

(Dépêche au "Canada")

Ottawa, 23. — Le maire Archambault, de Hull, à la réunion du conseil, hier soir, a annoncé que le gouvernement a l'intention de construire un nouveau pont entre Ottawa et Hull, au printemps de 1918. La construction du pont se fera de la rue Bank, à Ottawa, à la rue Langevin ou St-Joseph à Hull. Le pont sera construit de manière à permettre aux voitures et aux piétons y circuler. Le trafic des trains et des tramways s'y fera aussi.

## UN CONTROLEUR DES VIVRES QUI CONTROLE

Chicago, 23 — Pour la première fois dans l'histoire des Etats-Unis, un représentant du gouvernement a fixé un juste prix sur certaines marchandises.

M. H. A. Wheeler, administrateur des vivres de l'Illinois, a annoncé aujourd'hui le prix que l'on devra demander pour le sucre, les pommes de terre et la farine. Les épiciers ont pour la plus grande majorité acquiescé à ces nouveaux prix. Ils sont quelque peu mécontents que les prix récents demandés à Chicago; deux cents environ sur le prix de détail, pour le sucre.

## MORT DU R. P. JOSEPH DUVIC, O.M.I.

Ottawa, 23. — Le R. P. Joseph Duvic, O.M.I., est décédé ce matin au scholasticat des Pères Oblats, à Ottawa-Est, dont il a été le supérieur pendant plus de vingt ans. Depuis quelques années il était professeur de morale mais avait dû abandonner ce professorat l'année dernière pour cause de maladie. Le R. P. Duvic était né à Nancy, France, vers l'année 1845. La dépouille mortelle sera exposée probablement dans la chapelle du scholasticat puis transportée au cimetière des RR. PP. Oblats, à Lachine.

## Victoire française sur l'Aisne

Les Français, dans une avance de deux milles, ont fait 7,500 prisonniers et capturé 25 canons de gros calibre.

(Câble de la Presse Associée)

PARIS, 23. — Le communiqué officiel suivant a été publié ce soir :

"Les troupes françaises dans une offensive commencée aujourd'hui au nord du moulin sur le front de l'Aisne, ont exécuté une avance de trois kilomètres sur un front de huit à dix kilomètres.

Le nombre de prisonniers capturés jusqu'à ce moment se chiffre à 3,000 et 19 canons ont été pris.

Paris, 23. — Dans l'une des plus rapides et des plus meurtrières offensives les troupes françaises aujourd'hui ont reculé les lignes allemandes, au nord de l'Aisne, sur une profondeur de deux milles à un certain point. Elles infligèrent à l'ennemi de lourdes pertes, capturant plus de 7,500 prisonniers et 25 canons de gros calibre.

"Plusieurs villages importants tombèrent aussi aux mains des Français, a annoncé ce soir, le ministère de la Guerre."

Le communiqué est ainsi conçu :

"L'attaque, lancée ce matin s'est développée sous de brillantes conditions. Malgré la boue et la pluie, nos troupes se sont lancées à l'attaque avec un enthousiasme admirable; tandis que les meilleures troupes de l'Allemagne défendaient leurs fortifications formidables, elles étaient appuyées par l'artillerie lourde.

"Dans leur première attaque les Français occupèrent la ligne formée par les carrières de Fruity et de Behery. Un peu plus tard le fort de Malmaison, dans le centre, tomba en notre pouvoir. "Continuant leur offensive nos troupes, après un combat désespéré, chassèrent l'ennemi des carrières du mont Parnasse, qui ont été en partie détruites par le feu de notre artillerie.

"Sur la gauche, l'avance s'est continuée avec les mêmes succès; les villages d'Allemand et de Vaudisnon sont restés en notre pouvoir, tandis qu'à la droite, nos troupes ont porté leur ligne sur les hauteurs, dominant Pargny-Fillan.

"Finalement au centre, elles ont repoussé tête-à-tête les réserves fraîches de l'ennemi, et ont capturé, à la suite d'un violent combat, le village de Chavignon. A ce point notre avance a atteint une profondeur de trois à quatre kilomètres (environ deux à cinq milles).

"Les pertes de l'ennemi de la journée ont été très lourdes, en plus des dommages causés par le feu de notre artillerie. Le nombre de prisonniers se chiffre jusqu'à présent à 7,500. Parmi le grand nombre de matériaux capturés on compte 25 canons de gros calibre.

"Nos aviateurs malgré la mauvaise température ont fait un travail efficace. Leurs machines volaient à cinquante mètres au-dessus des lignes.

FRONT ORIENTAL, 22. — Les attaques de l'ennemi sur le front serbe et sur le coude du Cerna, ont été repoussées.

## LA CRISE MINISTERIELLE EN FRANCE A PRIS FIN HIER

M. RIBOT A DEMISSIONNE ET M. LOUIS BARTHOU A ETE NOMME MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES.

(Câble de la Presse Associée)

Paris, 23 — Il a été annoncé officiellement que le président Poincaré a signé un décret, nommant M. J. Louis Barthou ministre des Affaires Etrangères en remplacement de M. Alexandre Ribot. Il n'y a pas eu d'autre changement ministériel dans le cabinet Painlevé.

Après avoir quitté le Palais Elysée, où le président Poincaré a signé le décret, M. Painlevé rendit visite à M. Ribot. Les membres du parlement s'attendent à ce que M. Ribot explique bientôt au Sénat pourquoi il a quitté le ministère des Affaires Etrangères.

Un certain nombre de leaders politiques, parmi lesquels on remarque MM. Barthou, Viviani, Albert Thomas, ancien député socialiste dans le Conseil de guerre; le ministre des finances Klotz et d'autres ont finalement tenu, tard hier soir, une réunion qui entraîna la démission du ministère.

Le président Poincaré a refusé cette démission, mais que la Chambre des députés avait donné un vote de confiance dans le Cabinet.

Les ministres, y compris M. Ribot ont décidé de donner un coup de main à M. Painlevé et ce matin on prévoyait que si le premier ministre ne remplaçait pas M. Ribot, il devrait former tout un autre ministère, ou se retirer définitivement et céder la place soit à M. Barthou, M. Viviani, M. Briand ou à quelqu'autre homme politique très en vue dans le monde parlementaire.

Après que le ministère eut décidé de démissionner, le premier ministre Painlevé se rendit au Palais de l'Elysée, où il informa le président Poincaré de cette décision. Ses collègues attendaient son retour.

Après avoir été instruits du refus du président d'accepter leur démission, les ministres reprirent le cours de leurs délibérations. A la fin ils remirent leurs portefeuilles entre les mains du premier ministre, lui demandant de faire ce qui serait pour le mieux. Il y avait longtemps que minuit était sonné quand la réunion se termina.

A la dernière réunion de la Chambre des députés on ne tenta pas de solidifier la position du Cabinet, principalement parce que le ministre Ribot était regardé avec hostilité par plusieurs sections de la Chambre et le gouvernement décida que M. Ribot, malgré ses nombreux services, devait quitter le ministère des affaires étrangères. Plusieurs ministres croyaient son départ nécessaire au salut du Cabinet. M. Painlevé alors vit M. Barthou et lui demanda de prendre ce portefeuille.

M. Ribot, cependant, fit comprendre que le vote de la Chambre, vendredi, avait imposé à chaque membre du Cabinet le devoir de rester à son poste, et c'est pour cette raison qu'il refusait de démissionner.

## TRISTE FIN D'UN JEUNE MENAGE

AU COURS D'UNE QUERELLE AVEC SON EPOUSE, M. J. STRICKER TUE SA FEMME PUIS SE SUICIDE.

(Dépêche de la Presse Associée)

Niagara Falls, Ont., 23 — Aujourd'hui, après avoir tué sa femme, Robert J. Stricker, fils de John C. Stricker, politicien distingué, tenta de se suicider.

Le couple vivait séparé. A la demande de Stricker sa femme était revenue à la maison aujourd'hui. Sa mère, Mme E. Brown l'accompagnait. A peine les deux jeunes époux étaient réunis, a raconté Mme Brown, que la querelle reprit. Elle fut soulevée à un tel point que le mari sauta au cou de son épouse et lui trancha la gorge avec un rasoir. En voyant tomber sa femme, il se coupa lui-même la gorge.



**FOURRURES DE QUALITE**

Notre maison s'est réellement surpassée cette année dans ses merveilleuses créations de la saison. Telle est l'opinion des nombreux connaisseurs qui ont visité notre magnifique exposition.

Et cette opinion n'est certainement pas exagérée. Nous avons un choix immense et varié de manteaux et de paletots pour dames, messieurs et enfants; d'exquises parures de toutes formes et de toutes couleurs; des chapeaux du meilleur goût, des casques jolis et confortables des petites bourses ravissantes, etc.

Nous avons aussi un bel assortiment de manteaux de velours, unis ou avec riches garnitures de fourrure. Ces manteaux sont très élégants, très confortables et peu dispendieux.

Les divers articles que nous offrons se recommandent par leur beauté, leur nouveauté, leur haute qualité et les prix avantageux auxquels nous les vendons.

Une visite est instamment sollicitée.

*Chas Dejeardins & Co*  
Limitée

130, rue Saint-Denis.



**POUR LES VETEMENTS CHICS**

**FASHION-CRAFT**

est à la tête

Chaque vêtement livré est du goût le plus sûr.

Le "DERBY" qu'on voit ici est un modèle 1918.

Fait sur mesures ou prêts à mettre.  
Prix : de \$25 à \$40.

MAX. BEAUVAIS, Limitée, Magasin de l'Ouest.  
Rue de la Ville, 403 Ste-Catherine Ouest,  
220 rue St-Jacques, A. A. ROY,  
409 Ste-Catherine Est

CHRONIQUE DES SPORTS

UNE aristocratie de mal bâtie est fanée et la qualité du recrutement.

Le véritable athlète doit faire de tous les sports et n'être champion dans aucun.

LES PROPOS DU MONDE SPORTIF

(Par le GLANEUR)

LA N. H. A., trouve sûrement le moyen d'annoncer ses joutes de la saison prochaine...

D'APRES le "Citizen", M. Bate n'a pas voulu persister dans son intention "patriotique" de ne pas faire de sport pendant la guerre...

TOUS les grands pugilistes américains qui s'enrôlent ou qui sont enrôlés par la conscription sélective...

NOS athlètes locaux se rapportent aux bureaux d'examen médicaux. Odie Cleghorn est de la classe "A"...

TOUS les automnes les grands joueurs de baseball vont faire des parties de chasse. Les journaux américains les annoncent comme les meilleurs chasseurs devant l'Éternel...

LES INDIENS SE RENCONTRERONT DE NOUVEAU AVEC METROPOLE

Les deux clubs se feront de nouveau face, dimanche, au Shamrock et régleront une fois pour toutes la question de suprématie.

Vraisemblablement, la dernière partie de baseball sera disputée dimanche prochain, au terrain du Shamrock, alors que les Indiens, champions de la ligue de la Cité, rencontreront une seconde fois les Métropole...

LE "NEWS" PARLE DE "VOL AU GRAND JOUR"

Charlie Good s'en donne contre la N. H. A. — Il sonde les intentions et les coeurs des Mogols de l'Est.

Toronto, 23.— Sous le titre de "Vol au grand jour" Charlie Good écrit ce qui suit dans le "News" de cette ville...

UN MILLE EN 40 SECONDES

Chicago, 23.— Barney Oldfield, ce héros de plusieurs grandes courses de grande vitesse, vient de décider qu'il tentera prochainement de franchir un mille en 40 secondes...

C'EST UNE VRAIE "REAL LADY"

New-York, 23.— Si l'on excepte le record de 1.58 1/4 établi par Lee Axtworthy, le record de trot le plus important de 1914 fut celui de la Real Lady...

PAT POWERS MIS DE COTE

New-York, 23.— La course de six jours commencera le 2 décembre prochain à Madison Square Garden...

LE BON CHAMP INTERIEUR

(Par "HORS-JEU")

NOUS ne craignons pas de dire ou plutôt de répéter que les Canadiens-français font vivre la N. H. A., et nous demandons aux amateurs de bien noter "comme nous sommes bien représentés parmi les officiers de cette organisation" ?

ON dit que les Sons of Ireland n'ont pas encore décidé de se joindre en corps aux Bull Dogs.

LES COURSES DE LATONIA

Latonia, Ont. 23.— Voici le résultat des courses d'aujourd'hui: 1ERE COURSE.—Maidens de deux ans...

LE CLUB STE-ELISABETH

Le club Sainte-Elisabeth aura une grande assemblée générale spéciale vendredi prochain, le 26 courant, à son local, à 8 heures précises.

LE CLUB RICHMOND

Il y aura mercredi, le 24 courant la première pratique des membres du corps de clairons, les membres costumés sont priés de venir saluer le retour de nos musiciens parmi nous.

LE CLUB BLUE LABEL

Le club de baseball Blue Label a terminé sa saison et tient à remercier tous ceux qui l'ont encouragé.

AU PRINCE-ALBERT

Il y aura mercredi soir une grande lutte à finir, deux fois, pour un pari de \$25.00 chaque côté, entre William Duchesne et Wilfrid Tessier, à la salle du Prince Albert, 845 Laurier.

LES ECHOS DU MONDE DU HOCKEY

(Par "HORS-JEU")

NOUS ne craignons pas de dire ou plutôt de répéter que les Canadiens-français font vivre la N. H. A., et nous demandons aux amateurs de bien noter "comme nous sommes bien représentés parmi les officiers de cette organisation" ?

ON dit que les Sons of Ireland n'ont pas encore décidé de se joindre en corps aux Bull Dogs.

GEO. RIVEST PROMET "QUELQUE CHOSE" A ALBERTS

Le combat principal de ce soir au parc Sohmer nous réserve-t-il des surprises ? — Kid Burns aura un dur adversaire dans Jack Mason.

LES GAGNANTS ET LES PERDANTS

Dans les quatorze séries mondiales disputées jusqu'à date, les Johnnists ont eu gagné neuf contre les champions de la Ligue Nationale cinq.

LE CLUB STE-ELISABETH

Le club Sainte-Elisabeth aura une grande assemblée générale spéciale vendredi prochain, le 26 courant, à son local, à 8 heures précises.

LE CLUB RICHMOND

Il y aura mercredi, le 24 courant la première pratique des membres du corps de clairons, les membres costumés sont priés de venir saluer le retour de nos musiciens parmi nous.

LE CLUB BLUE LABEL

Le club de baseball Blue Label a terminé sa saison et tient à remercier tous ceux qui l'ont encouragé.

AU PRINCE-ALBERT

Il y aura mercredi soir une grande lutte à finir, deux fois, pour un pari de \$25.00 chaque côté, entre William Duchesne et Wilfrid Tessier, à la salle du Prince Albert, 845 Laurier.

AMUSEMENTS NATIONALS FRANÇAIS

CETTE SEMAINE Pour la première fois à Montréal "LE SIRE DE VERGY" écrit en 3 actes de Terrasse DEBETS DE L'HARMANT

THEATRE CANADIEN-FRANÇAIS

SEMAINE DU 22 OCTOBRE POUR VIVRE HEUREUX

THEATRE FAMILY UNE CAUSE CELEBRE

Vendredi: Soirée d'Amateurs Semaine prochaine: LA CONSCIENCE D'UN PASTEUR

GRAND EUCHRE

Organisé par les Dames de Ste-Anne de la paroisse du Sacre-Coeur, aidées du Cercle Plessis de P. A. C. J. C.

AMUSEMENTS NATIONALS FRANÇAIS

CETTE SEMAINE Pour la première fois à Montréal "LE SIRE DE VERGY" écrit en 3 actes de Terrasse DEBETS DE L'HARMANT

THEATRE CANADIEN-FRANÇAIS

SEMAINE DU 22 OCTOBRE POUR VIVRE HEUREUX

THEATRE FAMILY UNE CAUSE CELEBRE

Vendredi: Soirée d'Amateurs Semaine prochaine: LA CONSCIENCE D'UN PASTEUR

GRAND EUCHRE

Organisé par les Dames de Ste-Anne de la paroisse du Sacre-Coeur, aidées du Cercle Plessis de P. A. C. J. C.

AMUSEMENTS NATIONALS FRANÇAIS

CETTE SEMAINE Pour la première fois à Montréal "LE SIRE DE VERGY" écrit en 3 actes de Terrasse DEBETS DE L'HARMANT

THEATRE CANADIEN-FRANÇAIS

SEMAINE DU 22 OCTOBRE POUR VIVRE HEUREUX

THEATRE FAMILY UNE CAUSE CELEBRE

Vendredi: Soirée d'Amateurs Semaine prochaine: LA CONSCIENCE D'UN PASTEUR

GRAND EUCHRE

Organisé par les Dames de Ste-Anne de la paroisse du Sacre-Coeur, aidées du Cercle Plessis de P. A. C. J. C.

AMUSEMENTS NATIONALS FRANÇAIS

CETTE SEMAINE Pour la première fois à Montréal "LE SIRE DE VERGY" écrit en 3 actes de Terrasse DEBETS DE L'HARMANT

THEATRE CANADIEN-FRANÇAIS

SEMAINE DU 22 OCTOBRE POUR VIVRE HEUREUX

THEATRE FAMILY UNE CAUSE CELEBRE

Vendredi: Soirée d'Amateurs Semaine prochaine: LA CONSCIENCE D'UN PASTEUR

GRAND EUCHRE

Organisé par les Dames de Ste-Anne de la paroisse du Sacre-Coeur, aidées du Cercle Plessis de P. A. C. J. C.

St. Denis Le Temple de l'Art Silencieux

GOLDJOY présente JANE COWL DANS THE SPREADING DAWN

FRANCAIS Les Amateurs de la Saison

ORPHEUM — Vaudeville DE MANUS OPERA CO.

GAYETY BURLESQUE GRANDE SCENE BURLESQUE OH GIRL

La U. S. Medical & Chemical Company

NOUVELLES DES CHEMINS DE FER

CHEMINS DE FER DU GOUVERNEMENT CANADIEN Changements d'horaire du service de la Malbaie

Les chemins de fer du gouvernement canadien annoncent que, à partir de lundi, le 22 octobre, il y aura changement dans le service de bateau entre le quai de la Rivière-Ouelle et les chemins de la Malbaie.

PACIFIQUE CANADIEN

Montréal-Sherbrooke Service de wagon-buffet

Un wagon-buffet est maintenant en opération sur le train Pacific Canadian passant Montréal (gare Windsor) à 4 h. 30 pm, tous les jours.

L'AVENIR DES CHEMINS DE FER

Le "Times" publie en premier New-York, l'impression suivante exposant la situation dans laquelle se trouve les chemins de fer.

FONDS PATRIOTIQUE CANADIEN

ASSISTANCE DES DAMES...

UNE FETE ACADIENNE

Mercredi, le 24 octobre, à 4.30 heures de l'après-midi, dans l'église St-Jacques, se tiendra une assemblée au cours de laquelle on recevra les rapports des districts suivants: Delormier, Ville Enard, St-Jacques, Lafontaine, Outremont, Laurier, Lachine et du district de Pointe-Clair à Sainte-Anne.

EN JUSTICE POUR LES CONSCRITS ON DEVRAIT PROLONGER LE DELAI

(Suite de la dernière page).

la manière dont elles ont été traitées, et jusqu'à quel point l'enrôlement de cet homme affecterait sa compétence à s'en libérer.

Si la demande repose sur des obligations commerciales, il faudrait exposer la position du sujet concerné quant à son commerce, au nombre de personnes employées dont la subsistance pourrait être affectée par son abandon des affaires et jusqu'à quel point la continuation de ses affaires dépend de sa présence continue.

Si l'on demande l'exemption à cause de la situation domestique, il est essentiel de préciser les rapports ou autres qui existent entre celui dont l'exemption est demandée et les personnes susceptibles d'être affectées, peut-être aussi l'origine de ces rapports, le nombre de personnes affectées, le montant des obligations financières assumées, s'il en existe, et le nombre de membres de la famille qui se sont déjà enrôlés volontairement dans la Force Expéditionnaire Canadienne ainsi que le nombre de ceux qui sont déjà morts ou qui ont déjà été blessés.

Si l'on invoque la raison de santé ou d'infirmité, un certificat du médecin de famille devrait, presque en chaque cas, être produit devant le tribunal. Ces certificats devraient être beaucoup plus complets que les certificats que les médecins ont l'habitude de fournir et devraient dire de temps en temps le médecin en question connaît le sujet concerné, le traitement qu'il lui a prescrit et donner des détails complets sur sa condition physique actuelle, particulièrement sur ceux des organes qui dans son opinion le rendent impropre au service militaire. On devrait demander de plus au médecin d'indiquer dans quelle catégorie médicale le sujet en question tomberait s'il était examiné par un bureau médical. L'on trouvera une courte description de ces catégories en appendice à ce mémoire.

S'il s'agit d'une objection de conscience au service militaire, il faudrait dire depuis combien de temps l'intéressé est membre de la confession religieuse dont il invoque l'enseignement à l'appui de sa demande, et un ministre ou un officier de cette confession devrait certifier les dispositions des articles de foi de cette confession ainsi que le fait que ces articles étaient en vigueur le 6 juillet 1917. Il pourrait peut-être aussi corroborer la déclaration que le sujet concerné est membre de la confession.

Si c'est un aubain défranchisé qui demande l'exemption, il faut établir qu'il est né en pays ennemi ou que sa langue maternelle est celle d'une nation ennemie, ainsi que la date et l'endroit de naturalisation au Canada, et transmettre, si possible, au tribunal une copie du certificat de naturalisation. Si l'exemption est demandée parce qu'il serait de l'intérêt national de ne pas détourner l'intérêt de son occupation habituelle, ou de l'employer à quelque occupation pour laquelle il est spécialement qualifié, ou de lui permettre de continuer son instruction ou entraînement, le tribunal doit faire produire un exposé complet des raisons pourquoi dans l'opinion du requérant l'occupation ordinaire ou l'entraînement en question est d'intérêt national et les raisons pourquoi il est d'intérêt national de ne l'en point détourner pour le service militaire.

Après avoir décidé d'une demande d'exemption, le tribunal enverra immédiatement au requérant un avis de sa décision, et cet avis indiquera la méthode à suivre pour en appeler, ainsi que le délai durant lequel l'avis d'appel doit être donné.

CLASSIFICATION MEDICALE MILITAIRE

CATEGORIE A. — Sujets propres au service général outre-mer: c'est-à-dire des hommes capables de marcher, de voir, de tirer, d'entendre bien, et absolument aptes à tout travail de guerre, sans aucune exception.

CATEGORIE B. — Sujets propres au service à l'étranger dans des unités comme le Corps Dental, les Forges, les Pionniers, les unités de construction, mais impropre pour les autres unités de guerre.

CATEGORIE C. — Sujets propres au service au Canada. Doivent être exempts de maladie organique sérieuse et capables d'endurer les conditions de service. S'ils sont classifiés "2", ils doivent être propres au travail ordinaire ne comprenant pas de marche continue ou de travail pénible.

CATEGORIE D. — Sujets temporairement impropre, susceptibles de passer aux catégories A, B ou C après certain traitement médical, dental ou autre.

CATEGORIE E. — Sujets impropre au service des catégories A, B, ou C.

titue le danger repoussant pour les membres décents et sains du reste des équipages de contracter le même mal par suite de la contagion.

"Durant l'année 1915, il y eut dans la marine 112 personnes sur 1000 qui furent admises à être traitées pour les maladies vénériennes, et dans l'année 84 sur 1000, la proportion des soldats ayant baissé de 145 sur 1000 à ce chiffre depuis que fut adoptée la mesure d'après laquelle on retient la paye de tous les soldats admis à être traités pour quelque maladie vénérienne. La nouvelle loi de la marine détermine la retenue de la solde des hommes atteints ainsi, et il en résulte qu'on ne peut pas en tirer une analogie avec celle de l'armée. Toutefois ces chiffres indiquent, dans la minorité de ceux qui constituent l'armée et l'autre branche du service de la défense, un état d'immoralité générale qui réclame l'attention des autorités.

"Dans la vie civile, le nombre de ceux qui sont atteints est tout au moins aussi grand, proportionnellement, que celui de ceux qui sont atteints dans l'armée de mer. On a écrit que Hechto, de Vienne, déclara qu'en un certain temps, l'équivalent de trois divisions autrichiennes tout entières de soixante mille hommes chacune, était en traitement pour des maladies vénériennes, tandis que l'armée allemande en Belgique, qui ne représentait qu'une petite partie des forces militaires allemandes, fut, dit-on, pendant les deux premiers mois de son occupation un chiffre de 35,000 patients, atteints du même mal. Les officiers canadiens et australiens ont déploré les ravages de ce mal. Les derniers chiffres donnés pour l'armée britannique indiquent qu'il y avait 78,000 cas; et quant aux autres nations, elles ont toutes été atteintes par le même mal.

"Sir William Osier place ces maladies infectieuses en tête de ce qui menace la société en temps de guerre et en temps de paix. Le temps est arrivé où il faut se rendre compte que cet ennemi le plus pénétrant de l'humanité doit être surmonté, et qu'il ne peut l'être ni en niant son existence, ni en disant qu'il est un mal nécessaire ou inévitable, ni en l'attaquant par des palliatifs quelconques. Le mal est plus funeste que la petite vérole, que le cancer, que la tuberculose.

"Et il n'y a qu'un seul remède contre ce mal: la continence. C'est ce qu'il faut prêcher à la maison et à l'école, sur les marchés et sur les tribunes, dans les églises et dans les camps militaires, aussi bien qu'aux équipages en mer. L'extirpation des mauvais effets doit être complète, mais la leçon qui sera entendue et écoutée lors des enseignements de tous les autres seront tombés sur des oreilles sourdes, sera la parole pleine d'autorité venant de ceux qui font partie de la profession médicale. Les jeunes gens s'attendent à ce que les ministres d'Evangile les invitent à vivre décemment. Le prédicateur cherche à sauver leurs âmes, et trop de jeunes gens ne se rendent guère compte qu'ils ont une âme. Mais ils savent qu'ils ont un corps, et le docteur est l'homme à qui ils confient le traitement de leur corps. Lors donc qu'il s'agit de la continence aux jeunes gens et qu'il montre les conséquences terribles des chutes, ses paroles ont un poids que n'a aucune autre exhortation.

"Vous, messieurs de la profession médicale, vous traitez de la vie et de la mort. Vous ouvrez aux corps l'entrée de ce monde, et vous fermez les yeux de ceux qui ne sont plus. Votre fonction est de rendre service, vous touchez à l'intime des êtres, et de ces relations, vous tirez une puissance extraordinaire de suggestion. C'est de cette puissance que l'Amérique vous demande de faire usage. Dites à vos jeunes gens la vérité. C'est un devoir qui vous incombe; il vous est imposé non pas seulement par la loi morale, mais par celle de l'instinct de la conservation qui existe dans les nations comme dans les individus. Ce devoir est pour vous impérieux maintenant, comme il ne l'a jamais été. Vous le remplissez et que nos jeunes marins et soldats écoulent vos sages conseils — et beaucoup les suivront avec une reconnaissance qui durera longtemps — vous contribuerez plus à remporter la victoire que les fabricants d'obus.

"La continence n'est plus une question de morale seulement, bien qu'elle le doive être mise en vigueur comme une doctrine fondamentale de la morale. On en est venu à voir qu'elle a sa base dans la grande loi naturelle. Les vérités nouvelles doivent prendre la place des anciens mensonges. Nous savons maintenant, par le témoignage de la science, qu'il n'y a pas une règle différente pour les hommes que pour les animaux, et que l'immoralité et l'abaissement de la nature humaine. Le mensonge qui a si longtemps duré doit être chassé par la vérité.

"Dieu seul saura jamais combien de sang et de larmes ce mensonge a fait couler du cœur de l'humanité, quel prix la santé de nos jeunes gens a dû payer pour s'être soumise à cette erreur historique, combien de vies ont été ruinées, d'avenir, qui ont perdu ce qui leur semblait promis, d'enfants qui ont dû souffrir pour les péchés de leurs pères, de femmes innocentes qui ont été dérobées du droit qu'elles avaient à une maternité heureuse; combien en un mot la virilité de la nation a été sapée dans ses bases.

"Aujourd'hui comme jamais jusqu'ici, les hommes d'Amérique doivent être sains. Nous devons avoir l'aptitude nécessaire. L'Amérique a besoin de la dernière œuvre de sa virginité. Nous devons écarper, enlever le cancer si nous voulons vivre.

BREF D'INJONCTION CONTRE LE "MONTREAL HERALD"

On veut empêcher cette compagnie de louer son matériel à la British American Publishing Company.

Les directeurs de la compagnie de publication du "Herald", par une résolution adoptée à une de leurs assemblées, ont donné, en location, à la compagnie British American Publishing, tout le matériel du journal "The Montreal Herald".

Dès que cette nouvelle fut connue, un des actionnaires, M. S. J. Le Huray, présenta une requête, en division de pratique de la Cour Supérieure, demandant l'émission d'un bref d'injonction afin d'empêcher l'octroi de ce bail.

Mais, il était trop tard: le bail était signé de part et d'autre. M. Le Huray amena alors sa requête et demanda que l'on empêchât la livraison du matériel.

L'honorable juge Bruneau accorda

cette requête et permit l'émission d'un bref d'injonction temporaire, qui devait être rapporté hier après-midi à trois heures.

A l'heure dite, les avocats se présentèrent, mais la cour ne pouvant procéder immédiatement, on décida sans toutefois prolonger le bref d'injonction, de reprendre la procédure jeudi. D'ici là, les choses restèrent en suspens.

M. Le Huray, dans sa requête, alléguait que la cour doit empêcher l'octroi d'un bail à la compagnie British American Publishing parce que cette mesure serait contraire aux intérêts de la minorité des actionnaires.

M. Arnold Wainwright, C.R., représentant la compagnie "Herald" et le bureau légal Casgrain, Mitchell & Cie occupa pour M. Le Huray.

SIR LOMER GOUIN ET L'INSTRUCTION DANS LA PROVINCE

Le premier ministre préside à une belle fête à Pont-Rouge et il fait un chaud plaidoyer en faveur de l'instruction.

Pont-Rouge, Portneuf, 23. — A l'occasion de la bénédiction de la cloche du nouveau collège, la paroisse de Pont-Rouge a fait lundi, une magnifique réception à l'honorable Sir Lomer Gouin, premier ministre de la province et député du comté de Portneuf. La cérémonie, qui eut lieu dans l'après-midi et dont le succès fut favorisé par une température ensoleillée, se déroula au milieu d'un grand concours des populations environnantes et d'un magnifique déploiement de décorations. La cloche, l'héroïne de cette fête, était destinée au collège des Frères, dont la construction fut terminée en 1914 et qui est dirigée de la belle église et du beau couvent, dont s'honneur se célébrait la paroisse de Pont-Rouge.

Après l'arrivée du train, il y eut au presbytère de l'abbé Charles Dupont, curé de Pont-Rouge, une courtoise réception qui fut suivie de la cérémonie religieuse, à l'église. Après celle-ci, la foule se réunit en face du collège, abondamment et richement décoré, où le Dr Savary, maire de Pont-Rouge, souhaita la bienvenue au premier ministre qui fit ensuite un discours. Immédiatement après cette réunion, la cloche fut hissée en place et envoya aux échos ses premiers tintements.

Sir Lomer Gouin accompagné de M. C. J. Magnan, inspecteur général des écoles et représentant en la circonstance le surintendant de l'Instruction publique, fut reçu au train par le Dr Savary, maire de Pont-Rouge.

Une foule considérable salua à son arrivée, le premier ministre qui se rendit à pied au presbytère où il fut reçu par l'abbé Charles Dupont, curé de la paroisse, Monseigneur Thomas G. Rouleau, principal de l'Ecole Normale de Québec, qui devait bénir la cloche, par le Rév. Père Rigaud, supérieur des Pères du Sacré-Coeur de Québec, prédicateur en la circonstance, et par les abbés McCrea, curé de St-Casimir, Alex. Lapage, curé de Deschambault, Maurice Pessier, vicaire de Pont-Rouge et Narcisse Dufresne, vicaire de St-Casimir.

M. Siméon Delisle, député de Portneuf au parlement fédéral accompagnait le premier ministre.

L'on passa ensuite du presbytère dans l'église, décorée comme aux jours de grandes fêtes et remplie par la foule.

Les dimanches pénétrèrent dans l'église précédés par le corps des cadets du collège, en uniforme khaki, commandé par le lieutenant Beaucage et affichant la belle allure martiale.

Dans le chœur, la cloche, enrubannée et fleurie, attendait le baptême. Ce fut Monseigneur Rouleau qui présida à la cérémonie de la bénédiction, après le sermon du père Rigaud.

Devant cette cloche qui disparaissait dans sa robe de soie sanglée de rubans et joliment fleurie et qui semblait tout à coup être devenue une chose vaporeuse et légère, prête à s'envoler pour Rome, le père Rigaud fut éloquent, comme toujours, d'une éloquence fleurie elle aussi, mais forte et profonde. Son sermon qu'on ne peut qu'applaudir, fut une belle leçon d'énergie catholique.

Avant la bénédiction, l'abbé Char-

LES PARENTES DE SOLDATS PEUVENT SE FAIRE INSCRIRE AU "CANADA"

Comme il est de la plus haute importance que les parentes de soldats ne soient pas privées du droit de suffrage qu'elles ont obtenu, il faut pour cela que leur nom soit inscrit sur la liste électorale.

En conséquence, elles pourront s'adresser au "CANADA", qui se chargera de les faire inscrire.

On peut s'inscrire de 9 à 11.30 a.m. et de 1.30 à 5.30 p.m.

Que les parentes de soldats ne manquent pas de profiter de cette occasion d'affirmer leur appui à notre illustre homme d'Etat, Sir Wilfrid Laurier.

RALLIEMENT DE LA JEUNESSE LIBERALE JACQUES-CARTIER, DIMANCHE, A L'ILE BIZARD

Tous les jeunes libéraux du comté de Jacques-Cartier sont convoqués à une assemblée qui aura lieu, après la grand'messe, dimanche, le 28 courant, à l'île Bizard.

Au cas de mauvais temps, l'assemblée sera remise à plus tard.

Adresseront la parole à cette assemblée :

M. D. A. Lafortune, C.R., M.P., le candidat libéral du comté;

M. J. S. A. Ashbey, notaire, député à la législature;

M. J. A. E. Gravel, avocat, président de l'"Association Libérale" de Montréal-Nord;

M. W. H. De Bellefeuille, étudiant en droit, et président de la "Jeunesse Libérale" Jacques-Cartier;

M. Emilien Cardinal, notaire, conseiller;

M. Joseph Boileau, notaire, conseiller;

M. Armand Cousineau, étudiant en droit, et conseiller.

Nous espérons que tous les jeunes du comté se feront un devoir d'assister à cette assemblée qui promet d'avoir un magnifique succès.

GRAND RALLIEMENT LIBERAL A NICOLET, LE 28 OCTOBRE

Les électeurs des comtés de Nicolet et d'Yamaska sont convoqués à une grande réunion qui aura lieu le dimanche 28 octobre à Nicolet, à 2 heures de l'après-midi.

Adresseront la parole à cette réunion: L'hon. M. Rodolphe LEMIEUX, ancien ministre des Postes;

L'hon. M. Jacques BUREAU, ancien solliciteur-général;

M. Arthur TRAHAN, député de Nicolet à la Législature;

M. Oscar GLADU, ex-député du comté d'Yamaska.

Un train spécial de Fortierville à Nicolet, circulera, dimanche le 28 octobre.

Voici l'heure du départ de ce train à chacune des stations, ainsi que le prix aller et retour :

Table with columns: Destination, Hours, Price. Rows include Fortierville, Beauséjour, Lévis, Riv. Gentilly, Bécancour, Lac St-Paul, St-Gregoire.

Arrivée à Nicolet à 1.50 heure p.m. En temps pour l'assemblée. Le train quittera Nicolet, après l'assemblée, à 5.45 heures p.m.

CONFERENCE A L'ASSOCIATION DE LA JEUNESSE

Demain soir, au marché St-Jean-Baptiste, coin des rues St-Laurent et Rachel, toutes les sections de la Jeunesse Libérale et tous les amis de la cause libérale sont convoqués pour entendre une conférence de M. Oscar Gladu, un de nos tribuns libéraux.

Rendons-nous en foule. Texte de la conférence: Loyauté et trahison.

CHOIX D'UN CANDIDAT LIBERAL DANS SAINTE-ANNE

Le convention libérale dans la division Sainte-Anne, pour le choix d'un candidat aura lieu le jeudi 25 octobre, à l'hôtel de ville de Verdun, Avenue Church, à Verdun.

On s'attend à la présence de: L'hon. Rodolphe LEMIEUX, ancien ministre des Postes, L'hon. Chs. MURPHY, ancien secrétaire d'Etat, M. E. B. DEVLIN, député de Wright au fédéral.

SEANCE ORAGEUSE AU PARLEMENT ITALIEN LES SOCIALISTES ATTAQUENT VIOLEMMENT LE GOUVERNEMENT.

Rome, 23 octobre. — A une séance orageuse du parlement, les socialistes ont attaqué violemment le gouvernement, déplorant la répression sanglante des révoltes de Turin qui étaient dues au manque de pain par suite de la négligence du gouvernement.

LE REGLEMENT PROHIBANT LES ANNONCES POUR LES DENTISTES SERA ANNULE

Un amendement de haute importance est apporté à la constitution du collège des chirurgiens-dentistes de la province. — Les anciens gouverneurs sont réélus, moins un.

Le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec a tenu, lundi, son assemblée annuelle. La session dura toute la journée.

Entre plusieurs questions importantes, qui furent décidées, la principale fut celle ayant trait à la publicité.

Le docteur J. Nolin, secondé par le docteur G. H. Kent, présenta une motion demandant au bureau des gouverneurs de la profession dentaire d'autoriser désormais les annonces dans les journaux, lesquelles annonces étaient jusqu'ici prohibées par un règlement.

La motion du docteur Nolin fut adoptée à la presque unanimité des membres présents. Comme il aurait fallu un avis de trente jours pour rendre immédiatement effectif le désir exprimé par la corporation des dentistes, le bureau des gouverneurs devra statuer là-dessus, mais aucun doute n'existe plus maintenant sur une décision favorable du bureau des gouverneurs, par suite de l'attitude hautement favorable à l'annonce de la part de la grande majorité des membres de la corporation dentaire.

Le docteur Nolin fit surtout valoir, à l'appui de sa motion, les discussions intestines qui se sont déclarées récemment dans les rangs de la corporation, discussions propres à jeter du discrédit sur le corps dentaire aux yeux du public. Et le docteur Demers, allant plus loin que lui, donna un avis de motion à l'effet de préparer divers amendements à la charte du collège des dentistes pour être présentés à la législature à la prochaine session, et qui seraient destinés à éliminer toute cause de scission.

On procéda au cours de la même assemblée à l'élection du nouveau bureau des gouverneurs, et sur les onze membres de l'ancien bureau, neuf furent réélus. Seul, le docteur J. H. Fortin fut défait par le docteur Louis Franchère, et le docteur Philippe Hamel, de Québec, ayant persisté à ne pas accepter la candidature comme représentant la vieille capitale, le bureau devra lui nommer d'office un successeur.

Les membres réélus sont donc les docteurs J. S. Ibbotson, Eudore Dubéau, J. S. Dohan, G. H. Kent, A. C. Jack, Gustave Lemieux, J. G. Gardiner, Louis DeGuise, tout de Montréal, et le docteur J. C. Saint-Pierre, de Sherbrooke.

Président, Dr Ibbotson; vice-président, Dr Kent; secrétaire, Dr Dubéau; trésorier, Dr Gardiner; registraire, Dr DeGuise.

Autres membres: Dr G. Lemieux, J. C. Saint-Pierre, J. S. Dohan et Louis Franchère, Clifford Jack. Le docteur Camille Lamothe, nommé questeur, fit des objections parce que les enveloppes contenant les bulletins, en très grande partie ne portaient pas de sceaux. Son objection fut renvoyée, mais après une vigoureuse protestation, le docteur Lamothe annonça qu'il porterait le cas en Cour Supérieure.

POUR FAIRE CESSER LA DEBAUCHE DANS LA MARINE AMERICAINE

Le secrétaire de la marine dans le gouvernement des Etats-Unis, parlant au congrès clinique des chirurgiens de l'Amérique du Nord, jette le cri d'alarme au sujet des maladies résultant de l'immoralité. — Une prudence impardonnable.

Chicago, Illinois, 23. — Traitant hardiment du mal social comme d'une menace contre la valeur militaire de la nation, M. Daniels, secrétaire de la marine dans le gouvernement des Etats-Unis, a fait ici, hier soir, dans un discours prononcé devant le congrès clinique des chirurgiens de l'Amérique du Nord, un appel à la profession médicale "afin de mettre fin à la double règle (différence pour les sexes), qui sappe l'efficacité militaire."

La profession médicale, a-t-il déclaré, doit prendre sa part du blâme mérité pour cette "prudence impardonnable qui a supporté l'existence d'un mal purulent plutôt que de le voir exposé et extirpé."

"Il n'y a pas une armée en campa-

CHRONIQUE MONDAINE

Prochain mariage Le Dr J. E. Woods et madame Woods, d'Aylmer, P.Q., annoncent pour le 25 novembre prochain, le mariage de leur fille Francis à M. Maurice Laframboise, fils de M. L. Laframboise, C.R., et de madame Laframboise, de l'avenue Laurier-Est, Ottawa.

M. L. J. Laframboise, M.T.A.S.C., ayant été honorablement libéré du service impérial dans l'Est Africain, pour cause de maladie, vient d'arriver la semaine dernière chez ses parents, M. L. Laframboise, C.R., de l'avenue Laurier-Est, Ottawa.

UNE FETE ACADIENNE

Ce soir, à 8 heures, eueure et cinq cents sous la présidence d'honneur de l'abbé J. A. Richard et la présidence active de M. E. L. Audoyn, président de la commission acadienne d'adoption (Succursales de Québec et de Maric, et l'abbé Casgrain).

La soirée a lieu en la salle de l'Assistance Publique, 338 rue Laguardie.

LE RECORDER AVAIT DROIT D'INTERVENIR DANS CE CAS

La cour supérieure décide que le règlement municipal fixant les chauffeurs d'automobiles de louage à porter un numéro-insigne apparent, est légal.

La Cour du recorder a parfaitement le droit en vertu des règlements de la cité de Montréal, d'imposer aux chauffeurs d'automobiles de location, le port d'un numéro-insigne.

L'honorable juge Bruneau siégeant en Cour supérieure, division de pratique en a ainsi décidé en annulant le bref de certiorari émis dans la cause de M. H. Bertrand contre la ville de Montréal et le recorder Geoffroy, mis-en-cause.

M. Bertrand qui conduisait un automobile de louage avait été poursuivi, en vertu de l'article 622 des règlements municipaux, pour avoir négligé de porter sur sa personne son numéro-insigne, de manière à ce que ledit numéro fut bien en évidence, et en tout temps visible au public, lors qu'il exerçait son métier.

Après que la cause fut ajournée par le recorder Geoffroy devant lequel M. Bertrand comparut, celui-ci s'adressa à la Cour supérieure, division de pratique, prétendant que la Cour du recorder n'avait pas juridiction dans son cas, et que la ville de Montréal ne pouvait empiéter sur les privilèges de la province de Québec.

M. Bertrand alléguait qu'il avait été lésé par la dénonciation portée contre lui par la Cour du recorder et prétendant qu'il avait le droit de demander l'annulation des règlements de la ville concernant le port d'un numéro-insigne, comme oppressifs, injustes et illégaux.

La division de pratique émit un bref de certiorari adressé au recorder, lui enjoignant de transmettre, devant la Cour supérieure, toutes et chacune des procédures maintenant en sa possession et sous sa garde.

Hier, l'honorable juge Bruneau, statuant sur le fond de la requête de M. Bertrand considéra que le règlement en question n'est incompatible à aucune loi de la province de Québec; que ce règlement oblige le conducteur d'une voiture de louage à porter un numéro-insigne bien en vue et que la Cour du recorder a juridiction pour opposer des sanctions à ceux qui n'y s'y conformeront pas.

L'honorable juge Bruneau, déclarant que la requête de M. Bertrand, devant la Cour du recorder avait été rejetée dans l'affaire et que la section 2e du règlement municipal 622 était conforme aux pouvoirs et aux attributions que la loi confère à la ville.

En conséquence, le bref de certiorari fut cassé et annulé.







M. A. K. MACLEAN ET LE SENATEUR ROBERTSON

TOUS DEUX SONT ASSERMENTES COMME MEMBRES DU GOUVERNEMENT BORDEN.

Ottawa, 23 — Sir Robert Borden fait annoncer aujourd'hui que le sénateur Robertson a été asserrmenté comme ministre sans portefeuille. La déclaration de M. Borden explique que ces deux ministres auront à remplir des fonctions de présidents de commissions qui vont être organisées pour ne pas les laisser oisifs.

LE BLOCUS DE L'ALLEMAGNE SE RESSERRE

Les mesures prises par l'Angleterre et la France vis-à-vis des neutres le rendra de plus en plus étroit.

Paris, 23 octobre.—Les journaux publient le communiqué suivant: "Le gouvernement anglais, pour mettre fin au ravitaillement indirect de l'ennemi, a suspendu les dérogations aux prohibitions d'exportation pour les pays du Nord et a donné avis que les articles jusqu'ici libérés à l'exportation ne pourraient être désormais exportés sans dérogation.

"M. Métin, sous-secrétaire d'Etat au blocus, a pris, d'accord avec nos alliés, toutes les mesures destinées à prévenir les autorités militaires compétentes, ainsi que le commerce d'exportation.

"Les dérogations sont donc ajournées pour tous les cas où le transit est, en fait, arrêté par la décision anglaise. Le gouvernement français vient d'approuver cette coopération.

"Les mesures que M. Métin vient de faire accepter par le Conseil des ministres pour coopérer avec nos alliés à la restriction de certaines exportations ne tendent à rien moins qu'à instituer un blocus unique exercé à la fois et sur tous les points par tous les Alliés.

"Le 'Petit Parisien' écrit, à ce sujet: 'Jusqu'à ce jour, il avait été tenu compte, pour les limites des exportations à destination des neutres, des balances économiques antérieures à la guerre, mais le marché mondial se trouve profondément modifié par la prolongation des hostilités et il en résulte la nécessité de changer de système.'

"Exportation dans ces pays la même quantité de marchandises qu'auparavant, sans exiger des garanties contre les réexportations, serait un jeu de dupes dont l'Allemagne serait la seule à bénéficier.

"Il convient que les non-belligérants fassent appel à leurs ressources personnelles et que ce qui leur est nécessaire en plus ne leur soit fourni par les Alliés que sous réserve de compensations.

"Telle est la nouvelle politique économique de guerre qui semble devoir être rigoureusement suivie maintenant par le concert des Alliés."

Le 'Lokal Anzeiger' du 18 octobre apporte des détails intéressants pour l'histoire de la crise présente. D'après ce journal, les chefs respectifs des partis national, libéral, centre, progressiste et socialiste, avaient reçu, à la fin de la semaine dernière, la mission d'exprimer au chancelier la défiance de leurs partis.

Seul von Payer réussit à joindre le chancelier; quand les autres se présentèrent, le chancelier Michaelis venait de partir pour la Courlande. Dans sa conversation avec von Payer, le chancelier aurait dit qu'il ne se considérait pas absolument lié au sort de Helfferich, et c'est de cette parole qu'on conclut que Michaelis serait éventuellement disposé à nommer vice-chancelier un des chefs de la majorité du Reichstag.

En tout cas, si l'information du 'Lokal Anzeiger' est exacte, la démarcation des partis de la majorité ont chargé leurs représentants est un fait significatif qui marquera une date dans l'histoire de la vie parlementaire de l'Allemagne.

Par ailleurs les commentaires suivants: 'L'Allemagne n'a encore PUSORTIR DE LA PRISON'

Il n'a pas réussi encore à sortir de prison et son avocat tentera d'obtenir un bref d'habeas corpus.

Charles alias Petit Noir Desjardins, qui a joué le rôle que l'on sait dans l'affaire des dynamites est présentement accusé par M. Paul Emile Lamoignon, C.R., avocat de la ville, d'avoir conspiré pour inciter au brigandage.

Par l'entremise de son avocat, M. Paul Emile Lamoignon, la défense devra attaquer la décision du juge Lanctôt ordonnant l'instruction de la cause, lundi matin, en dépit du fait que l'accusé n'avait pas son défendeur attiré retenu chez lui par la maladie.

Petit Noir Desjardins a passé la nuit à Bordeaux et hier, il a été ramené au palais de justice.

MADemoiselle MARGUERITE WILSON ARRIVE EN VILLE CE MATIN

La fille du Président Wilson chantera demain soir à la salle Windsor.

M. Louis H. Bourdon, à qui nous devons la venue de Mlle Marguerite Woodrow Wilson, a reçu hier un message de M. Ross David, de New-York, disant que le président Wilson approuve les concerts de sa fille pour le bénéfice de la Croix-Rouge.

Les recettes du recital de Mlle Wilson seront divisées en parties égales à la Croix-Rouge américaine et canadienne. La semaine dernière seulement elle a envoyé son cheque personnel au montant de \$1,000 à cette oeuvre et elle espère grossir encore les fonds de cette organisation nationale.

Mlle Wilson est accompagnée dans ses voyages et au piano par Mme Ross David; elles arriveront à Montréal ce matin à la gare Windsor. A son arrivée à la gare, Mlle Wilson sera reçue par plusieurs citoyens distingués de la métropole et par des membres de la Croix-Rouge.

LES TALENS ONT REPUSSE UNE FORTE ATTAQUE DES ENNEMIS

Dans cette attaque, sur le mont Piana, l'ennemi a subi de lourdes pertes. — Sur le mont Julien, violents bombardements.

(Cable de la Presse Associée) Rome, 23. — Les troupes italiennes ont repoussé hier une forte attaque, lancée par les Autrichiens et les Allemands dans la région de Cadore sur le mont Piana. L'activité de l'artillerie a été très grande sur le front du mont Julien et l'aviation a été favorisée par les bonnes conditions du temps. Le texte du communiqué est ainsi conçu: 'Hier, nos positions sur le mont Piana dans la région de Cadore, ont été fortement attaquées par les forces austro-allemandes. Après un violent combat l'ennemi a été repoussé. Il subit de lourdes pertes. Ce matin nos troupes ont repris une section de tranchées, occupée temporairement.

NOUVEAUX DETAILS SUR NOTRE BUDGET DE L'AN PROCHAIN

Le maire a communiqué hier matin, aux journalistes, un état des chiffres comparés du budget, pour les divers départements, en 1917 et en 1918. Voici d'abord ce qui concerne le département des finances: Bureau du Greffier, 29,350; 29,450. Bureau des Commissaires, 27,300; 26,100. Bureau des Avocats, 74,125; 74,750. Bureau du Contrôleur, 52,850; 54,050. Bureau du Trésorier, 138,930; 141,990. Bureau des Cotiseurs, 76,830; 72,430. Bureau des Licences, 32,986; 32,700. Bureau des Achats et Ventes, 13,100; 13,000.

ON EST SATISFAIT Parlant de l'entrevue que lui et les commissaires ont eue, lundi, avec sir Lomer Gouin, le maire Martin déclare qu'il en est très satisfait. Le premier ministre a discuté à fond, avec eux, la question des finances de la ville.

Sir Lomer Gouin doit faire connaître très prochainement aux administrateurs, les conclusions auxquelles il en est venu.

LES DELIBERATIONS D'HIER AU BUREAU DES COMMISSAIRES

Le Bureau des Commissaires a reçu au cours de sa séance d'hier une délégation de cantonniers de la voirie demandant le rétablissement de la journée de travail à dix heures au lieu de neuf comme le veut un ordre récemment donné.

M. Mercier, ingénieur en chef, appelé à ce sujet devant le bureau a reçu instructions de faire droit à la requête des cantonniers.

M. Gaspard DeSerres, à son titre de président du corps des administrateurs de l'Ecole Technique, s'est aussi présentée devant le Bureau de Conseil à la tête d'une délégation très représentative de l'industrie dont il fait partie pour demander qu'une subvention de \$12,500 soit accordée par la ville afin d'aider à rencontrer les dépenses occasionnées par l'ouverture d'une salle additionnelle affectée à l'enseignement de l'automobilisme.

On sait que le gouvernement provincial fournit de son côté une somme de \$12,500 et l'on s'attend à ce que la ville fournisse maintenant l'autre moitié du montant de \$25,000.

UNE BANDE DE CAMBRIOLEURS MISE SOUS VERROUS

Au cours de la journée d'hier, les détectives ont débarrassé la ville d'une véritable bande de cambrioleurs qui depuis quelque temps causaient des dommages dans toutes les parties de la ville.

Sur la rue Peel, le magasin Punde et Boehm était cambriolé et une forte somme d'argent de parfums étaient enlevés.

Sur le Blvd. St-Laurent, au magasin Driskin, des pardessus, des complets et autres articles d'été, volés ont été retrouvés.

UNE MESURE DE REPRESAILLES LA COMMISSION DES ECOLES S'INSTALLE

Le bureau central et la commission du district centre des Ecoles Catholiques de Montréal en sont venus à une entente sur la disposition et le choix des pièces qu'ils occuperont dans l'Académie Commerciale du Plateau, où ils se réunissent.

M. Roy et M. Richard ayant visité les locaux ont fait rapport de leurs observations et rapport qui fut adopté par leurs collègues à l'assemblée d'hier soir. M. le commissaire Perreault fut toutefois dissident sur cette question.

D'après ce rapport, les bureaux de la commission du district centre seront placés dans l'ancienne résidence du directeur général des écoles. La salle des séances, commune au bureau central et à la commission du district centre sera la même dont se servent actuellement ces deux organisations qui posséderont aussi, en commun, la même salle d'attente qui remplacera le bureau actuel des comptables. Ceux-ci transporteront leurs livres et leurs dossiers dans le parloir actuel où l'on placera aussi la dactylographe et sa table de travail. Le secrétaire du bureau central occupera l'ancien bureau du directeur général des écoles. Enfin, les commissaires se sont réservés une salle spéciale qui remplacera la chambre où se trouve actuellement la voûte de la commission.

M. FRANK S. CAHILL CANDIDAT LIBERAL

Pontiac, 23. — M. Frank S. Cahill, candidat libéral pour Pontiac, a été nommé et choisi par les délégués libéraux du comté comme candidat aux prochaines élections. Deux cents délégués assistaient à la convention. Trois noms avaient été soumis à la convention, les noms de M. le juge Miller, W. S. MacDonnell et Frank S. Cahill. Dans sa réponse, M. Cahill a fait allusion à la présente situation des partis politiques; il s'est prononcé en faveur de la politique de sir Wilfrid Laurier et a rendu hommage au grand homme d'Etat.

IL RESTE AU JUGE CLUTE DE DONNER SON JUGEMENT

LA CAUSE DES NOTRES D'OTTAWA CONTRE L'ANCIENNE COMMISSION SCOLAIRE EN DELIBERE — LES PLAIDOIRES

Ottawa, 23. — Les plaidoiries dans la cause de la Commission des Ecoles Séparées d'Ottawa, contre les membres de l'ancienne commission scolaire gouvernementale et les banques de Québec et d'Ottawa, se sont terminées avant-hier soir.

L'hon. sénateur Belcourt, avocat de la Commission, a continué à la séance de l'après-midi, son argumentation érudite à la séance du matin.

L'orateur a soutenu que la Commission gouvernementale n'avait jamais été autorisée par la Commission régulière à dépenser les fonds de cette dernière pour l'administration des écoles, ayant, au contraire, reçu le compte de l'ancien conseil de la Commission régulière et de se mêler de l'administration en quoi que ce soit.

Le plaidoyer du sénateur Belcourt a duré trois heures. M. Tilley, l'avocat du gouvernement de l'Ontario et de plusieurs des défendeurs dans la cause, lui a donné la réplique.

Il a essayé de prouver que la Commission gouvernementale en refusant de laisser appliquer le règlement XVII dans les écoles bilingues sous sa juridiction, avait pour ainsi renoncé à ses droits et justifier le gouvernement d'en confier l'exercice à une autre commission. Il a soutenu que le Conseil privé avait condamné la forme seulement de la loi créant la Commission gouvernementale et non pas le principe de cette loi.

L'avocat de la banque de Québec, M. Henderson, a produit un état de compte exposant la position de sa cliente et a terminé ses brèves remarques par cette déclaration extraordinaire que, suivant lui, la législation de l'Ontario était pour ainsi dire propriétaire de tous les biens existant dans les limites de cette province et pouvait en disposer à sa guise; étant à Smith pour donner à Jones, sans que le premier ait le droit de s'en formaliser. Il a clos l'exposé de cette façon plutôt archaïque en affirmant le droit du gouvernement et du parlement de l'Ontario de dépouiller la Commission des Ecoles Séparées de ses biens pour confier à l'Administration à qui leur semblait.

Après une courte réplique de l'avocat de la Commission, le juge Clute a pris la cause en délibéré.

AUGMENTATION DES PENSIONS MILITAIRES

Ottawa, 23 — Sir Thomas White, ministre des Finances, a publié un communiqué officiel disant que sur recommandation du ministre des Finances, les membres des forces expéditionnaires canadiennes recevront une augmentation de pensions. Les soldats, les marins de toutes classes jusqu'au sous-lieutenant dans la marine et le lieutenant dans l'infanterie en bénéficieront.

L'augmentation date du 1er avril 1917 avec effet rétroactif. Les soldats, les marins, leurs enfants, les orphelins, les veuves profiteront de cette nouvelle augmentation qui sera à peu près de 40 pour cent. La dépense du Canada sera augmentée de ce fait de cinq millions à sept millions par année.

"Un autre changement important, c'est que les incapacités physiques seront divisées en 20 classes différentes au lieu de six. A l'avenir, le soldat blessé ou autrement recevra une pension égale à l'incapacité qu'il souffre. A l'avenir aussi le soldat marié recevra une pension plus forte que le soldat célibataire.

"Les sous-lieutenants de marine et les lieutenants d'infanterie recevront une augmentation de 25 pour cent.

"Plusieurs changements dans l'administration des pensions ont aussi été faits."

LE GALA DU RITZ-CARLETON

La soirée de gala du Ritz-Carleton, donnée pour venir en aide à la section canado-française de la Croix-Rouge, suscite un intérêt extraordinaire et toute la jeunesse s'empresse à cette fête que leurs aînés voudront aussi encourager de leur présence sympathique.

Le lieutenant gouverneur sir Evariste et lady LeBlanc qui ont accepté le patronage de cette fête patriotique, l'honorèrent de leur présence. Sitôt après leur arrivée, le bal sera ouvert par le professeur bien connu, M. G. W. Sheffer, qui exécutera avec Mlle Elsie Newman, un "fox-trot" qui donnera également "Russian folk dance, The Son of Puszta" également une haute nouveauté. M. Sheffer dansera cette dernière danse de genre dans un costume approprié.

Cet ajout au programme qui compte toutes les danses aimées des jeunes sera apprécié, et admiré des nombreux invités qui assisteront. Les programmes ont un cachet artistique. Un dessin dû à la plume de l'artiste bien connu, M. A. Brodeur, est une évocation touchante du rôle de la Croix-Rouge. Il sera un souvenir à conserver parmi les choses précieuses de cette époque tourmentée et si triste. Mme Marion se chargera, avec un comité de jeunes et jolies filles de veiller à la distribution de ce joli programme.

Miles Aumont et King dont le dévouement est aussi bien connu, se chargeront du comité des billets. Nous donnerons dans un autre article la liste des personnes qui composent le comité de réception, et le comité des cartes. Tous les détails sont réglés de la façon la plus attentive, de façon à assurer à cette fête le succès le plus entier et le plus brillant.

Pour tous détails concernant le gala de mardi prochain, le 30 octobre, prière de s'adresser à la section canado-française de la Croix-Rouge, Est 2968.

LE RETOUR A LA TERRE

Ottawa, 23. — Les autorités de l'Ontario d'Ottawa viennent de faire l'acquisition d'une magnifique ferme de 125 acres située sur le chemin de Montréal, à quelques milles d'Ottawa. Le prix de vente qui comprend tous les instruments aratoires a été de \$16,000. On y fera de la culture.

LES RUSSSES SE PORTENT DE NOUVEAU A L'ATTAQUE

Dans la région de Riga, dans les secteurs de Skoli, des manoirs d'Hinzenberg et d'Allazhi et de Lemburg, les Russes ont occupé les tranchées de la première ligne.

Petrograd, 23. — Le communiqué officiel suivant a été publié aujourd'hui: 'Front Nord. — Dans la région de Riga, dans les secteurs de Skoli, des manoirs d'Hinzenberg et de Skoli, des détachements ont occupé les tranchées de la première ligne.

'Front occidentale sud-ouest et roumain. — Fusillades continues, qui, parfois, atteignaient une grande intensité, surtout dans la région de Fokshani et dans le secteur de Marashevi.

'Front du Caucase. — Rien à rapporter.

UNE NOUVELLE TRAHISON DU FAMEUX BOLO PACHA

New-York, 22. — On annonçait, hier soir, aux bureaux du procureur général de l'état de New-York, qu'Adolf Pavenstedt, le banquier allemand qui a rendu témoignage au sujet de l'affaire Bolo Pacha, avait fait un prêt de \$20,000 à feu Herman Ridder, éditeur du 'Staats Zeitung' de New-York. Pavenstedt a aussi admis que les négociations de Bolo avec le comte von Bernstorff ont été conduites par son intermédiaire.

Paris, 22. — La sante de Bolo Pacha, qui est en état d'arrestation comme agent de l'Allemagne, s'est rétablie suffisamment pour qu'on puisse le transférer de l'infirmerie de la prison à la prison même, à Paris.

Le procureur du ministère public a décidé que les cinq millions de francs placés par Bolo dans le 'Journal', et qui doivent être déposés en Cour demeurant au nom de Bolo et ne seront pas confiés au séquestre nommé par le ministre de la Justice pour l'administration des biens de Bolo.

Le 'Petit Parisien' annonce que le baron Cuénin, ancien secrétaire privé du duc de Norfolk et qui a été entendu vendredi, par le capitaine Bouchardon, l'enquêteur militaire, a révélé le fait que Bolo a joué un rôle des plus importants, dans la révolution mexicaine. D'après le baron, Bolo Pacha a eu dans ces machinations, l'aide de plusieurs autres personnages, notamment de Hugo Scherer et de Moses Mendelssohn. Il a aussi été appuyé par le 'Disconto Gesellschaft'. Le témoin a ajouté que l'objet de ces menées était d'établir un protectorat de l'Allemagne sur le Mexique. Le baron Cuénin a donné des détails complets sur le complot, et il a ajouté: 'Si mes révélations ne font pas entrer le Mexique dans la guerre, en faveur des alliés, alors rien ne peut le faire.'

SOREL POSSEDE MAINTENANT UN NOUVEAU COUVENT

L'ÉVEQUE DE ST-HYACINTHE PRÉSIDE UNE CÉRÉMONIE IMPOSANTE A SOREL, CE MATIN — DANS L'INTIMITÉ.

Sorel, 23.—Sa Grandeur Mgr A. X. Bernard, évêque de Saint-Hyacinthe, est arrivé, hier soir, Sorel. Son secrétaire, M. Fabry, l'accompagne. A 8.50 a.m. une messe solennelle fut célébrée, après laquelle Sa Grandeur a procédé à la cérémonie de la bénédiction du nouveau couvent des Dames de la Congrégation qui remplace celui qui fut détruit lors de l'incendie de novembre 1916.

La cérémonie a revêtu un caractère privé vu que la chapelle n'est pas encore terminée, et seuls les élèves ainsi que leurs parents et quelques invités y assistaient. Plusieurs membres du clergé étaient présents. Le nouveau couvent est situé rue Georges, sur le même emplacement que l'ancienne maison. C'est un superbe édifice en briques, à six étages muni de toutes les améliorations modernes. Plus de 600 élèves y peuvent actuellement l'éducation la plus sérieuse sous le rapport religieux, littéraire, artistique, social et domestique. Le couvent des filles de Marguerite Bourgeoise s'exerce à Sorel depuis 1858.

PERSONNEL DU GOUVERNEMENT WIN-THE-WAR

Ottawa, 23 — En même temps que le Cabinet de guerre on a annoncé le comité du Cabinet ou comité de reconstruction et de développement, qui pourvoira aux problèmes domestiques en dehors de la guerre.

Voici le personnel de ces deux comités: Président, Sir Robert L. Borden; vice-président, l'hon. N. W. Rowell, président du Conseil privé; le major général Newburn, ministre de la Milice et de la Défense; l'hon. C. C. Ballantyne, ministre de la Marine et des Pêcheries et du Service naval; l'hon. C. J. Doherty, ministre de la Justice; l'hon. F. B. Carvell, ministre des Travaux publics; l'hon. A. L. Sifton, ministre de la Douane; l'hon. P. E. Blondin, ministre général de Poste et Sir Edward Kemp, ministre des forces d'outremer.

Comité de reconstruction et de développement — Président, Sir Robert Borden; vice-président, l'hon. A. K. MacLean; Sir George Foster, ministre du Commerce; Sir Thomas, ministre des Finances; l'hon. J. D. Reid, ministre des Chemins de fer et des canaux; l'hon. J. A. Calder, ministre de l'Immigration et de la Civilisation; l'hon. Arthur Meighen, ministre de l'Intérieur; l'hon. T. A. Cresser, ministre de l'Agriculture; Sir James Loughheed, président de la Commission des hôpitaux militaires et l'hon. sénateur Robertson, ministre sans portefeuille.

Comité de reconstruction et de développement — Président, Sir Robert Borden; vice-président, l'hon. A. K. MacLean; Sir George Foster, ministre du Commerce; Sir Thomas, ministre des Finances; l'hon. J. D. Reid, ministre des Chemins de fer et des canaux; l'hon. J. A. Calder, ministre de l'Immigration et de la Civilisation; l'hon. Arthur Meighen, ministre de l'Intérieur; l'hon. T. A. Cresser, ministre de l'Agriculture; Sir James Loughheed, président de la Commission des hôpitaux militaires et l'hon. sénateur Robertson, ministre sans portefeuille.

CINQ MAISONS SONT INCENDIEES

Québec, 23 — Cinq maisons ont été détruites, hier à St-Georges de Beauce, dans un incendie qui a causé des pertes évaluées à \$25,000. Le feu a pris naissance vers 3 heures du matin, dans la maison de M. Pierre Veilleux, vétérinaire. Les maisons détruites sont celles appartenant à M. Pierre Veilleux, vétérinaire; Alfred Cantin, bureau de poste; Wenckelas Déchêne, industrie; Arsène Dionne, et le magasin Morissette et Frères.

Mlle Maria Dionne, fille de M. Arsène Dionne, a été sauvée avec beaucoup de difficultés. On ignore la cause du feu.

UNE MORT TRAGIQUE A OTTAWA

Ottawa, 23. — Un jeune homme de 18 ans nommé Antoine Leblanc, a trouvé une mort tragique samedi, dans les entrepôts de S. J. Major, rue York. La victime a été tué presque instantanément. L'infortuné a une femme et deux enfants. On ne sait trop comment l'accident fatal s'est produit. Une enquête aura lieu. Le jeune Leblanc avait été engagé récemment comme pressoir à l'ascenseur. Ses parents demeurent à Saint-Joseph d'Orléans.

LE SIROP GAUVIN POUR LE RHUME

Soulage promptement et guérit sûrement Rhumes, Toux, Enrouements, Bronchites, et toutes les Affections de la Gorge, des Bronches et des Pouxmons. Prix: 25c la bouteille.

Le Sirop d'Anis Gauvin pour les Enfants Les Cachets Gauvin pour le Mal de Tête soulagent et guérissent promptement Maux de Tête, Migraines, Névralgies, et toutes les douleurs. Prix: 25 cents la boîte.

# “Je suis forcé d'admettre que l'Ouest est aussi opposé à la Conscription que fidèle à Laurier”

### TELLE EST LA DECLARATION FAITE PAR M. A. K. CAMERON, INDUSTRIEL BIEN CONNU DE MONTREAL, QUI ARRIVE D'UN LONG VOYAGE DANS LES PROVINCES DE L'OUEST

L'électorat n'est pas non plus favorablement disposé à l'égard du fameux cabinet de coalition et il ne s'explique pas les motifs qui ont fait décider des libéraux à en faire partie

### LE SABOTAGE DU GRAND-TRONC-PACIFIQUE PAR LE GOUVERNEMENT A SOULEVE LA POPULATION DE LA COLOMBIE-ANGLAISE

“Le peuple de l'ouest canadien, des grands Lacs jusqu'à la côte du Pacifique, ont un attachement pour Sir Wilfrid Laurier toujours plus fort et plus profond que jamais. Il le considère encore comme leur ami du passé et il a confiance en son habileté de faire de nouveau pour le Canada ce qu'il a fait en 1896”.

Telle est l'impression que M. A. K. Cameron rapportait, ces jours derniers à Montréal d'un voyage d'affaires à la côte du Pacifique. Son abouchement comme homme d'affaires de la “Metal Shingle and Siding Company” avec les succursales établies à Montréal, Preston, Toronto, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton et Regina, le met en contact avec toutes les opinions.

Voici ce qu'il dit de la situation politique de l'ouest : “Je constate que d'après les conversations que j'ai eues avec les gens dans les trains, les hôtels et les maisons d'affaires, la convention libérale de Winnipeg reflète bien l'attitude populaire de l'Ouest au sujet des grandes questions qui s'agitent.

“J'en suis venu à cette conclusion que l'Ouest est contre la conscription et que le public est aussi fortement attaché à Sir Wilfrid Laurier, qu'il est opposé à la conscription. Cette opinion est particulièrement manifeste dans les trois provinces de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

“Dans le Manitoba, les sentiments sont plus partagés, mais je crois que la majorité est contre la conscription. “Au sujet de l'entrée des libéraux de l'Ouest dans le cabinet d'Union, le peuple de là-bas se demande comment se fait-il que ces hommes soient entrés dans un gouvernement unioniste, et aient accepté l'acte de Franchise et le contrat du C. N. R. par le fait même, alors que ces mêmes hommes, publiquement ou autrement, répudient et condamnent ces mesures.

“Toutefois, on croit en général que la raison majeure de la participation de MM. Calder, Sifton et Crerar, au mouvement unioniste était de sauvegarder le parti libéral de l'Ouest d'être absorbé par l'acte de Franchise. La question se pose maintenant à savoir si ces hommes ne seront pas forcés à chercher refuge dans l'acte de Franchise, afin de sauver le gouvernement dont ils sont actuellement membres.

Le peuple de l'Ouest se demande comment M. Crerar, comme leader des Récoltes de Grains de l'Ouest, peut-il siéger à côté de Sir Thomas White et de l'Hon. M. Balfour, dont les vues sur le tarif sont diamétralement opposées à celles de la classe que M. Crerar représente.

“Les cultivateurs de l'Ouest sont résolus à avoir un tarif moins élevé sur tout ce qu'ils doivent acheter, tandis que la majorité des membres du Gouvernement unioniste représente des intérêts opposés à cette politique fiscale.

“Dans la Colombie-Anglaise, le sentiment contre le gouvernement Borden est plus prononcé et plus haineux que partout ailleurs au Canada. Cette province condamne en bloc le gouvernement Borden d'avoir, de propos délibéré, essayé de ruiner le Grand-Tronc-Pacifique et d'avoir entravé par là le développement et le progrès de la côte du Pacifique.

“A tort ou à raison, le peuple de la Colombie-Britannique accuse le gouvernement Borden d'avoir sacrifié les intérêts de la Province afin de justifier le tort qu'il a fait au Grand-Tronc-Pacifique. Le gouvernement Borden a construit, à Prince Rupert, une cale-sèche, au coût de \$3,000,000 qui ne sert à rien depuis trois ou quatre ans.

“Un syndicat de capitalistes de Prince Rupert a proposé au gouvernement de louer la cale-sèche et d'y construire des navires. L'encouragement et le travail ont tellement fait défaut qu'on a dû délaissier la cale-sèche.

“Le peuple de la côte nord surtout est très irrité de cela, parce qu'il s'attendait à ce que la construction de navires se fasse à Prince Rupert et il avait pris des mesures à cet effet, vu que l'endroit était le plus propice à ce genre de travail.

Quant aux conditions commerciales des trois provinces des récoltes, M. Cameron dit qu'elles sont dans de meilleures conditions. “Je ne me rappelle pas avoir vu ces provinces plus florissantes. Chaque homme fait de la production intense et elle lui rapporte beaucoup d'argent. Les récoltes sont excellentes et les cultivateurs font beaucoup d'argent.

“Tout le monde prospère; les fermiers, les marchands et les manufacturiers. L'avenir est prospère et encourageant. La richesse productive des quatre provinces à l'ouest des Lacs est estimée à un billion. En Colombie-Britannique, la situation n'est pas si bonne, mais elle s'améliore d'années en années.

“Les mines nouvellement exploitées et l'industrie de la pulpe se développent beaucoup. L'agitation commerciale a surtout affecté cette province; ce qui est dû à l'ancien gouvernement de pirates de McBride. La situation financière de la province avait été laissée dans un état déplorable. Malgré cela, la Colombie-Britannique a passé ce mauvais tournant et elle se relève peu à peu à un niveau d'affaires qui donne de bonnes espérances.

M. Cameron a fait son voyage par le Transcontinental et est revenu par le Pacifique Canadien. Il dit que le développement au nord de la province de Québec, le long du Transcontinental, a été pour lui une révélation, principalement aux environs d'Amos et aux autres endroits près d'Amos, sur la frontière Québec-Ontario.

“J'ai toujours été contre la construction du Transcontinental de Cochrane à Québec, parce que je ne croyais pas qu'il y aurait assez d'ouvrage et d'industrie pour rembourser le coût de ce réseau et en justifier la construction. Mais, le voyage que je viens de faire a modifié mes vues, après que j'ai pu constater tout le progrès accompli. La ligne Winnipeg-Québec est très lucrative. Il y a trois trains par semaine, mais il y a assez de trafic pour un train par jour. Ce serait un avantage; mais on manque de matériel et de wagons.

“Dés maintenant, la politique de Sir Wilfrid Laurier, en construisant ce chemin de fer, est justifiée par l'énorme trafic qu'on y voit et par le fait que cette ligne paye déjà, malgré un gouvernement hostile, c'en est assez pour prouver son efficacité et sa raison d'être. Les gens avec qui j'ai causé admettent que la route a été détériorée. En effet, pratiquement toutes les rails de Québec à Cochrane ont été enlevés et envoyés en France. Cela rend très difficile le transport du blé, sur cette route.

“Le progrès du nord de la province de Québec est en très grande partie dû au travail d'organisation du gouvernement provincial de Québec, et en particulier, au ministre de la Colonisation, l'hon. M. Mercier, qu'on apprécie beaucoup là-bas”.

M. Cameron a aussi été étonné des travaux considérables que l'on fait dans le nord, surtout les travaux de pouvoir hydraulique, sur la rivière St-Maurice, où l'on construit actuellement une digue huit fois plus grande que celle d'Assouan, en Egypte”.

## “Ti-Noir” Desjardins donne le démenti aux déclarations de M. Albert Sévigny

### CONTRAIREMENT A CE QUE DECLARE NOTRE INFATIGUE PANTIN POLITIQUE CE N'EST PAS SIR WILFRID LAURIER, MAIS LE GOUVERNEMENT DONT M. SEVIGNY BOUCHE UN DES TROUS, QUI A DONNE LE POIDS DE SON INFLUENCE AUX DYNAMITARDES

### Le chef Giroux de la police fédérale fait des déclarations stupéfiantes qui mettent à jour toute la trame de l'odieuse complot du gouvernement.

M. Paul-Emile Lamarche en faisant arrêter “Ti-Noir” Desjardins que pour les aveux faits par le chef Giroux, qu'il aurait déjà beaucoup mérité de ses concitoyens, et ces aveux vont mettre M. Sévigny et M. Doherty en bien piètre posture vis-à-vis du pays tout entier.

Le chef Giroux nous a prouvé que “Ti-Noir” Desjardins par ses actes donne le plus beau démenti aux déclarations du jeune Sévigny. Samedi, le ministre “PIS-ALLER” du gouvernement Borden donnait une interview à l'“Événement”; la “Patrie” qui ramasse toutes les ordures de ses maîtres s'est empressée de donner une bonne place à l'éjaculation de M. Sévigny.

Et voici ce que nous trouvons dans ce paquet. Le ministre québécois parle en ces termes de Sir Wilfrid Laurier, qui a refusé la coalition :

AU LIEU DE SE MONTRER A LA HAUTEUR DE LA SITUATION, IL A DONNE LE POIDS DE SON PRESTIGE ET DE SON INFLUENCE AUX DYNAMITARDES DE MONTREAL, AUX CASSEURS DE VITRES DE QUEBEC ET AUX “JOURNALEUX” DE NOTRE PROVINCE.

Déjà les dynamitarde avaient donné par leurs discours haineux à l'adresse de Sir Wilfrid le démenti le plus énergique aux prétentions du ministre des contributions indirectes, mais on a maintenant de la bouche même du chef Giroux, sous-chef de la police secrète fédérale, un démenti plus catégorique.

Lundi après-midi, interrogé sous serment par M. Paul-Emile Lamarche, M. Giroux a juré d'après le rapport de la “Gazette” que lui Giroux payait \$2.50 par jour et les dépenses à “Ti-Noir” Desjardins; qu'il avait remboursé à “Ti-Noir” le \$25.00 qu'il avait donné à un constitutionnel, et que lui Giroux avait ETE REMBOURSE DE CET ARGENT, PAR LE GOUVERNEMENT.

“Ti-Noir” Desjardins aux gages du gouvernement organisait l'émeute et le dynamitage des résidences et des institutions, et M. Sévigny vient nous dire que c'est Laurier qui donne son prestige aux “dynamitarde” et aux casseurs de vitres.

“Ti-Noir” Desjardins est un fonctionnaire reconnu par le ministre de la justice et il était remboursé de ses frais pour provoquer des troubles par le gouvernement et M. Sévigny injurie Sir Wilfrid Laurier.

Que va donc penser M. Doherty de son verbeux et fantasque collègue ? M. Doherty patron de “Ti-Noir” Desjardins !

## EN JUSTICE POUR LES CONSCRITS ON DEVRAIT PROLONGER LE DELAI

Il est bien évident, comme le dit M. Eugène Godin, que trois jours ne suffiront pas pour la comparution des conscrits.

### CE QUE SIGNIFIENT LES CLASSES A. B. C. D. E. DE L'EXAMEN MEDICAL

Comme le “Canada” l'annonçait hier, il est permis maintenant aux conscrits d'apporter chez eux les formules d'exemption; c'est donc un point très important qui est gagné. Ces formules, il faut toutefois les faire parvenir au maître de poste de qui elles ont été obtenues pas plus tard que le 8 novembre.

Les 8, 9 et 10 sont les dates fixées pour la comparution des conscrits devant les tribunaux d'exemption. Or, M. Godin déclarait hier, qu'il y aurait encombrement; c'est évident. Puisque la loi accorde le bénéfice au conscrit de se présenter en personne devant le tribunal, il faut assurer à tous le temps voulu et comment y parviendra-t-on si l'encombrement est tel.

Comme il est clair que les conscrits ne seront sûrement pas définitivement libérés des formalités à remplir avant quelques jours, il faudrait dans l'intérêt des conscrits et dans l'intérêt du gouvernement prolonger ce délai de sept jours. Ainsi tous les conscrits pourraient également profiter de la loi, dont l'application serait assurée.

Pour l'instruction des conscrits nous croyons devoir donner les renseignements qui suivent qui viennent du bureau du registraire :

COMMENT APPUYER SA DEMANDE D'EXEMPTION. Les motifs suivants d'exemptions du service militaire sont admis par la loi :

- a) Que, dans l'intérêt national, il est opportun que cet homme, au lieu d'être employé au service militaire, soit occupé à d'autres travaux auxquels il est habituellement occupé ;
- b) Que, dans l'intérêt national, il est opportun que cet homme, au lieu d'être employé au service militaire, soit occupé à d'autres travaux auxquels il désire être occupé et pour lesquels il a des aptitudes spéciales ;
- c) Que, dans l'intérêt national, il est opportun qu'au lieu d'être employé au service militaire, il continue à s'instruire ou à s'entraîner à tels travaux pour lesquels il est alors occupé à recevoir l'instruction ou l'entraînement ;
- d) Qu'un tort sérieux résulterait, si cet homme était mis en activité de service, à cause de ses obligations exceptionnelles au point de vue financier ou commercial ou de sa situation domestique ;
- e) Mauvaise santé ou infirmité ;
- f) Que sa conscience s'oppose à ce qu'il entreprenne le service de combattant et que cela lui est défendu par les dogmes et articles de foi, en vigueur le sixième jour de juillet 1917, de toute confession religieuse organisée, existante et bien reconnue en Canada à telle date et à laquelle il appartient de bonne foi ;
- g) Qu'il est exempt du service de combattant du fait qu'il est défranchisé par la loi des élections en temps de guerre.

Si l'on invoque une raison personnelle il faut exposer tous les faits pertinents; par exemple: si la demande repose sur l'exceptionnelle position financière de l'intéressé, dire la somme des obligations en question, peut-être (A suivre à la page 3).

## L'AVOCAT PELISSIER ABANDONNE LA CAUSE DESJARDINS

### Me J. N. A. Pruneau s'occupera de la défense du prévenu. — L'examen volontaire aura lieu aujourd'hui.

Le nouveau dans la cause de Charles Desjardins, accusé de conspiration et dont l'examen volontaire devait avoir lieu hier après-midi, c'est que Mre E. Pelissier, C.R., avocat de la défense, ne paraîtra plus au dossier. C'est la nouvelle annoncée par Mre Guillaume St-Pierre, hier après-midi.

La défense de Charles Desjardins sera dorénavant entre les mains de Mre J. N. A. Pruneau. Les dépositions des témoins dans l'enquête préliminaire n'ayant pas pu être transcrites en temps, l'examen volontaire est fixé à cet après-midi, si toutefois le sténographe a fini son ouvrage.

Mre Pruneau a voulu, hier, faire admettre son client à caution, essayant d'invoquer la raison du “fair play” britannique, car dit-il, on ne peut détenu un sujet britannique en prison lorsqu'il n'est pas trouvé coupable et lorsqu'on peut offrir le cautionnement que peut fixer le tribunal.

## UNIVERSITE LAVAL FACULTE DES ARTS

Première conférence publique de littérature française. Nous rappelons que ce soir, à huit heures quart, M. René Gautheron fera à l'Université Laval, salle des Promotions, sa première conférence publique de Littérature. Le sujet traité sera le suivant: “Le roman personnel ou autobiographique” de Chateaubriand à Benjamin Constant.”

### DECES

DESJARDINS. — En cette ville, le 22 courant, à l'âge de 72 ans, est décédé Camille Desjardins, rentier. Le service funèbre aura lieu jeudi, le 25 courant.

Le convoi funèbre partira de sa demeure, No 32 rue Ste-Marguerite, à 8 heures, pour se rendre à l'église Saint-Henri et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Les parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. 172-1-D

### DROCHER.

— A Montréal, le 23 octobre 1917, à l'âge de 71 ans, 6 mois, est décédé Narcisse Drocher, bourgeois, époux d'Odile Gervais.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 25 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son fils, Eugène Drocher, 458 Avenue Old Orchard, Notre-Dame de Grâce, à 8.30 heures, pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'assister, sans autre invitation. 172-1-D

## REUNION DES DELEGUES DE LA SAINT-VINCENT DE PAUL

Ils s'assembleront hier au nombre d'une soixantaine dans la salle du conseil de ville afin de discuter des moyens pratiques de subvenir aux besoins des familles pauvres au cours de l'hiver.

Une soixantaine de délégués représentant les diverses sociétés de la Saint-Vincent de Paul de Montréal se sont réunis, hier après-midi, dans la salle du conseil pour discuter des meilleurs moyens à prendre pour en arriver à subvenir aux besoins des nombreuses familles pauvres que l'approche des mois d'hiver met aux soins de la générosité publique.

La réunion a été présidée par l'échevin Lamarre. Parmi les autres représentants de la ville qui y assistaient se trouvaient aussi les échevins Elle et Turcot.

## CHARRETIER GRAVEMENT BLESSE

O. Pelletier, âgé de 25 ans demeurant 1299 Notre-Dame-ouest, charretier, a été transporté hier soir vers sept heures à l'hôpital Western dans un état d'inconscience, gravement blessé.

Il appert des informations reçues que Pelletier tout en conduisant son attelage sur la rue Notre-Dame a fait une chute du haut de son siège et que les roues de la voiture lui auraient passé sur le corps.

A une heure ce matin Pelletier n'avait pas encore repris connaissance.

### CONCOURS DE LABOUR A SAINT-LAURENT

La Société d'Agriculture de Jacques-Cartier a organisé un concours de labour qui se fera mercredi prochain, le 24 octobre, sur la ferme de M. Clovis Lecours, au rang du Bois-Franc, paroisse Saint-Laurent.

M. Rémi B. Décaré, le président du comité, prie les concurrents de se rendre à huit heures, le matin. Des prix en argent seront distribués aux gagnants.

### Chas. C. de Lorimier

TEL. BEL. EST 1864  
Fleurs Naturelles et Artificielles.  
30 RUE SAINT-DENIS - MONTREAL  
(Près DeMontigny).  
Spécialité: Tribes florissantes "maîtrises".

### PLACEZ VOS ASSURANCES FEU DANS LA COMPAGNIE

UNION ASSURANCE SOCIETY  
(LIMITED, LONDON, ANG.).  
FONDÉE EN 1714 A.D.

### HORACE J. LABRECQUE

AGENT GENERAL, DEPT. FRANCAIS.  
200, RUE ST-JACQUES, TEL. MAR 959.

### THE ARBOUR HOTEL COMPANY LIMITED

Liqueurs et cigares de choix  
Repas réguliers à 35c.  
167 BOULEVARD ST-LAURENT

## FEDERATION NATIONALE ST-JEAN-BAPTISTE

Nos associées sont priées de prendre note que le cours de dessin aura lieu demain soir, le 25 courant, à 8 heures à l'école du Plateau, et le cours d'anglais à la même heure au secrétariat de la Fédération Nationale St-Jean-Baptiste, chambre 3, Monument National.



Styles Semi-Ready pour Jeunes Gens

Dans les modèles Semi-Ready, il y a de très élégants styles pour les jeunes gens. Des styles plus graves, pour hommes plus âgés. De bons styles pour tous les hommes. Les complets confectionnés du Semi-Ready ont une expression qui leur est propre—ils sont faits pour l'homme critique et particulier—dessinés pour l'homme d'un goût difficile pour ses habits.

Les nouveaux patrons et modèles du Semi-Ready sont fournis par des échantillons d'une commande spéciale—desquels un complet individuel sera taillé sur mesure en quatre jours à des valeurs variant de \$18 à \$25 et \$35.

La plupart des hommes choisissent maintenant des habits au-dessus de \$20—afin d'avoir un tissu lainé d'une qualité plus soignée.

LES MAGASINS R. J. TOOKE